

PUBLIC

Avocats – Responsables de programmes immobiliers – Juristes immobilier – Maîtres d'ouvrage – Promoteurs – Sous-traitants – Quasi-constructeurs – Assureurs

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en construction ou avoir suivi la formation :

🔗 [Droit de la construction : les fondamentaux \(12693\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

Code
12701

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1025 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Examiner les mécanismes de l'assurance construction
- Mettre en oeuvre les assurances construction

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Examiner les mécanismes de l'assurance construction

Identifier les différences polices susceptibles d'être souscrites dans le cadre de la construction

- Polices relatives à la construction : polices du maître de l'ouvrage, des intervenants, des fabricants...
- Polices soumises ou non soumises à assurance obligatoire : notion d'ouvrage et notion d'existant

Analyser les conséquences de la réception sur la mobilisation des polices d'assurance construction

- Caractéristiques de la réception
- Distinction entre réception expresse, tacite, judiciaire
- Enjeux de la réception sur la mobilisation des polices d'assurance construction

Mettre en œuvre les assurances construction

Examiner les conditions d'application de l'assurance dommages-ouvrage (DO)

- Condition de souscription
- Mobilisation des garanties
- Gestion réglementaire des sinistres

Définir le champ d'application de l'assurance responsabilité

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

décennale

- Les limites des garanties souscrites par les constructeurs
- Les enjeux liés aux attestations d'assurance

Identifier la couverture des dommages causés aux tiers voisins

- Action des voisins
- Action du maître de l'ouvrage
- Action des intervenants entre eux

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 18 Sep. 2026
- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

A DISTANCE

- 18 Sep. 2026
- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

BORDEAUX

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

CHAMBERY

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

GRENOBLE

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

LILLE

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

LYON

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

MARSEILLE

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

NANTES

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

NICE

- 18 Sep. 2026
- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

NIORT

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

PAU

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

RENNES

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

ROUEN

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

STRASBOURG

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

TOULOUSE

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026

TOURS

- 4 Nov. 2026
- 17 Déc. 2026